

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

Chers collègues,

Onze mois après notre installation au Conseil de la Communauté, nous voilà réunis ce soir pour notre premier Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Nous abordons une étape que je crois déterminante pour la suite de notre mandat, une étape qui doit traduire qualitativement et quantitativement les axes d'une nouvelle ère communautaire.

Grâce au travail de tous, notamment dans le cadre des commissions communautaires, nous avons pu largement échanger ces derniers mois, sur les contours des actions que nous souhaitons conduire ensemble, et ce premier DOB est l'occasion de rendre public les projets de l'exercice 2009.

J'ai toujours affirmé depuis mon élection le souhait d'une coopération intercommunale renouvelée qui mettrait un terme à la politique de guichet en cours depuis une décennie. Je ne serai donc pas le Président du statut quo et je mesure parfaitement l'effort demandé à chacun de considérer désormais la communauté comme un partenaire fiable et loyal du territoire.

Premier volet de la coopération communautaire :

- **la remise à plat du pacte financier entre l'intercommunalité et les communes.**

Désormais autorisée par la loi, la révision des montants reversés aux communes au titre de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle ou de la dotation de solidarité apparaît légitime et souhaitable car certaines communes ont vu – effectivement – leurs marges de manœuvre anormalement amputées consécutivement au passage en TPU le 1er janvier 2000.

En collaboration avec le cabinet KPMG dont les conclusions ont été présentées au Bureau et à la Commission Finances, je fais la proposition d'instaurer un mécanisme d'indexation de l'attribution de compensation de la TP sur la période 2008-2014 afin de contribuer, au sein de chaque commune, à couvrir une part de la progression des charges conservées à l'époque du transfert de la Taxe Professionnelle.

Je m'étais engagé à ouvrir ce dossier épineux de l'analyse des solidarités. Je l'ai fait. Il engage pour la communauté un complément de versement de près de 2,5 millions d'euros sur l'ensemble du mandat, ce qui représente environ 12 % de la capacité d'autofinancement nette qui est ainsi rendue aux communes. Pour être effectif, le législateur a prévu que ce mécanisme d'actualisation de la TPU doit être voté à l'unanimité par l'assemblée communautaire. Si vous en êtes unanimement d'accord, le 26 mars prochain, nous pourrons donc affirmer ensemble notre volonté d'être une communauté solidaire envers les petites communes, à travers le mécanisme de la dotation de solidarité et plus juste envers les 3 communes principales contributrices à la TPU.

Notre fonction d'élu exige désormais de concevoir l'outil communautaire comme un outil de gestion du territoire et – je le répète – plus seulement comme une machine à distribuer des richesses. J'ajoute que la réflexion sur le pacte financier ne doit évidemment pas se limiter aux seuls transferts de ressources. Les enjeux de nos relations englobent certes le partage des ressources financières mais également la répartition des charges et des compétences sur le territoire. Ainsi la définition de priorités au titre de l'intérêt communautaire et la vision du « qui fait quoi ? » sur le territoire figurent donc parmi les questions que nous devons aborder désormais sans tabou et dont les réponses constitueront la colonne vertébrale du plan de mandat.

Second volet de la coopération communautaire :

- **Les capacités de réalisations de la Communauté**

Parmi les griefs jadis entendus, figurait en bonne place l'incapacité de la CCMP à produire des taux de réalisations de ses investissements en cohérence avec les objectifs énoncés. Quant bien même l'origine de ces écarts résidait dans une maturation lente de projets pluriannuels, personne ne s'est privé de stigmatiser l'institution lorsqu'elle affichait – année après année – un taux d'exécution de ses programmes d'investissement inférieur à 30%. Chers collègues, j'ai le regret d'informer les détracteurs de la CCMP que les choses ont changé dans le sens d'une amélioration très significative. Avec près de 9 millions d'euros liquidés au titre de la section d'investissement en 2008 le signal est donné que la CCMP assume pleinement ses prérogatives.

- **Les engagements pour 2009**

Je me suis déjà exprimé, notamment en octobre dernier, sur le devoir d'inventaire qui accompagne logiquement le changement d'exécutif. Pour autant, je n'ai jamais fait mystère de mon attachement à certaines opérations engagées au mandat précédent et que je souhaite mener à leur terme.

La nouvelle gendarmerie opérationnelle à mi année, le centre nautique, dont je souhaite que nous posions la première pierre en 2009, le gymnase du collège Anne Franck totalement rénové, les aires d'accueil ou de grands passages pour les gens du voyage, le soutien à l'emploi et à l'action économique à travers le développement des ZAC des Malettes et des Araignées : ces seules opérations avoisinent près de 9 millions d'euros d'engagement en 2009.

Vous trouvez également dans l'annexe jointe à la note de synthèse les projets de dépenses liées aux travaux d'aménagement du siège de la CCMP et pour lequel une opportunité de réserve foncière vous est parallèlement proposée ce soir. De même, notre volonté de réaliser un foyer d'accueil médicalisé sur notre secteur doit être réaffirmée, tout comme l'achèvement en 2009 des parkings des gares engagés au cours du précédent mandat.

Voilà chers collègues, les principales autorisations de crédits de paiements proposées au titre de l'année 2009. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive et elle pourra être complétée d'ici au 26 mars, sur proposition des Vice-présidents, sous condition de faisabilité effective en 2009.

Sans préjuger du plan de mandat je peux citer un certain nombre d'orientations qui pourraient, si elles étaient confirmées en 2009, donner à notre territoire des atouts en matière de compétitivité et d'attractivité :

- le soutien à l'emploi et au développement économique par l'aménagement de nouvelles zones d'activités,
- la mise en œuvre d'une véritable politique d'aide à la production de logements locatifs,
- l'engagement communautaire en faveur des structures d'accueil des personnes âgées et dépendantes,
- la réflexion sur l'avenir de la politique de la ville afin de permettre aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) de perdurer en 2010 sur le secteur de la Côtère,
- la redéfinition des objectifs communautaires dans le cadre de l'Académie de musique et de danse,
- la réalisation d'une étude sur la pertinence et la faisabilité d'une médiathèque communautaire,
- l'achèvement de la couverture haut débit sur le territoire,
- l'affirmation de notre volonté de lancer un réseau de transports communautaire en septembre 2010
- ou encore, la réalisation de schémas directeurs pour le territoire, que ce soit en matière de déplacements modes doux ou en matière de développement touristique par exemple.

Là encore, cette liste n'est évidemment pas exhaustive, même si elle reprend bon nombre de sujets que nous avons abordé au cours des mois écoulés. Une seule certitude, si vous souhaitez que ces actions voient le

jour, je vous promets de les rendre possibles dans le cadre communautaire.

Enfin, chers collègues, pour conclure le débat d'orientation budgétaire, je souhaite aborder la question de la fiscalité.

Les bases fiscales de notre territoire ont, vous le savez, une dynamique remarquable. Parce que je crois à la force de l'action publique territoriale et que j'ai pris l'engagement de conduire les finances communautaires avec l'objectif de ne pas dégrader la capacité de désendettement au delà de 5 années en 2014, je vous propose des mesures fiscales qui nous permettront de financer les justes besoins de notre territoire.

Aussi concernant la TEOM, actuellement au taux de 5.5 %

La commission Environnement de la CCMP a rendu la semaine dernière un avis unanime en faveur de la collecte sélective des déchets en Porte A Porte (PAP). Le système des Points d'Apports Volontaires (PAV) n'est actuellement pas autofinancé par la TEOM et présente un déficit légèrement supérieur à 200 000 €. Lors de l'assemblée du 26 mars prochain, une délibération pourrait être proposée au Conseil communautaire en faveur du passage à la collecte sélective en PAP. Ce nouveau service aux usagers occasionnerait un surcoût de plus de 200 000 € supplémentaires que je ne souhaite pas voir financé par la seule contribution du budget général de la communauté. D'ici au 26 mars, nous reparlerons donc de cette question, mais sachez d'ores et déjà que si une amélioration du service est souhaitée et votée, elle ne pourra pas être dissociée d'une progression du taux de la TEOM de 5,5 à 6% par exemple.

Concernant le taux de la TPU

La règle précédente qui lie la progression d'un taux à la progression du service me paraît pertinente et nous pourrions la décliner au secteur de l'entreprise, de l'artisanat et du commerce. En conséquence de quoi chers collègues, je n'ai aucun argument en faveur d'une hausse de la TPU et vous propose le maintien du taux au niveau actuel soit 10,72%. J'attire cependant votre attention que la mise en œuvre de notre réseau de transport communautaire, favorisant notamment la desserte de nos zones d'activités, nous conduira en 2009 à instaurer une fiscalité additionnelle pour les entreprises au titre du versement transport (VT).

Voilà, chers collègues, le cadre général de ce débat d'orientation budgétaire définit une coopération intercommunale :

- plus juste à travers le pacte financier,
- plus concertée à travers le plan de mandat
- et enfin plus transparente à travers sa fiscalité.

A ceux qui attendaient un Président inquiet ou attentiste en raison d'un contexte économique préoccupant et incertain, je veux réaffirmer avec force ma confiance en l'avenir et en notre capacité à renforcer dès maintenant les atouts de notre territoire.

Je vous remercie de votre attention.

Pascal PROTIERE
Président de la CCMP